

SOUS réserve de la nouvelle  
plateforme ESUP STAGE

STAGE

(stages.dsp@univ-paris13.fr)

## QUI FAIT QUOI ?



## L'étudiant(e)



J'adresse l'Autorisation pédagogique par courriel, **15 jours avant** le début du stage + mon Certificat de scolarité et l'Attestation de responsabilité civile

- Vérification du dossier
- **Validation** de l'autorisation pédagogique par votre **responsable de formation**,
- Une convention de stage pré-remplie vous sera adressée par courriel



Je renvoie la convention dûment **complétée et signée** par l'Entreprise, le Tuteur de stage et Moi-même par courriel.

**Se charge** de la signature du **responsable de formation et du Doyen**, puis, la convention est renvoyée à l'entreprise et l'étudiant(e) par courriel.



## Bureau des stages

